

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

GRANDE FOIRE À LA BROCANTE ET À L'ARTISANAT du 15 août

« P.A.C. » est l'abréviation de Présence et Action Culturelles. La section **P.A.C. d'Eugies** a pris une grande importance dès 1986, date à laquelle la première Brocante fut organisée.

Nous proposons, chaque année, des activités à la fois récréatives et culturelles à toute la population de l'entité de Frameries. L'un des événements les plus importants étant, bien sûr, la **brocante du 15 août**. Grâce aux bénéfices engendrés par cette activité, nous pouvons organiser, au cours de l'année, une série d'action totalement gratuite pour tous.

En 2018, la brocante du 15 août a attiré **près de 1.000 exposants** ainsi que **des milliers de visiteurs** partageant **12 kms de trottoirs** et accompagnés par **des bénévoles dès 4h**, l'amenant à l'une des plus grandes brocantes de Wallonie.

D'avance, nous vous remercions de prendre connaissance des dispositions suivantes :

VOTRE RÉSERVATION



Arnaud MALOU et Jérôme CAUDRON sont les seules personnes en charge des inscriptions.

Toutes les demandes de réservation doivent s'effectuer soit :

- Via notre site www.pac-eugies.be entre le 15 avril et la clôture des inscriptions;
- Par téléphone au 0479/46.84.53.



Les riverains sont prioritaires sur les emplacements situés sur leur devanture. Néanmoins, ils doivent **réserver leur(s) emplacement(s) dans les délais prescrits** (voir courrier) et s'acquitter du droit d'inscription dans les délais !

VOTRE PAIEMENT

Tous les emplacements doivent obligatoirement être payé(s) **à la réservation** par virement bancaire sur le compte BELFIUS BE76 0636 6415 5395 (BIC: GKCC BE BB) au nom du PAC Eugies suivi de votre nom en communication.

Votre emplacement vous sera attribué dès la réception de la totalité du paiement sur le compte.



Sans paiement, le (les) emplacements ne sont pas réservés

- ❑ Un emplacement (6m) pour la brocante est au prix de 9,00 €.
- ❑ Un emplacement (6m) pour la brocante avec demande de véhicule (en fonction des places disponibles) est au prix de 15,00 €.
- ❑ Un emplacement (6m) pour la vente de produits neufs (sous réserve d'acceptation) est au prix de 25,00 €.
- ❑ Un emplacement (6m) pour la vente de salaisons est au prix de 75,00 €
- ❑ Un emplacement (6m) pour la vente de nourriture (friterie, hamburgers, glaces, nourriture asiatiques, granita, etc.) est au prix de 100,00 €

i L'organisation de la brocante se réserve le droit de rectifier le prix de votre emplacement selon votre activité réelle. Il est strictement interdit de réserver un emplacement sous un motif et de pratiquer une autre activité !

LA CONFIRMATION

Après réception de votre paiement **et uniquement dans ce cas**, vos emplacements vous seront attribués. Vous recevrez un email/SMS de confirmation, entre le 1er et le 10 août, qui doit être imprimé et/ou présenté à l'accueil le jour de la brocante.

! Pour rappel : sans paiement la réservation est considérée comme nulle.

DOCUMENTS LÉGAUX

Les marchands ambulants doivent remettre **dans les 10 jours de leur réservation** :

- Une attestation de conformité « Vinçote » pour leur installation électrique et/ou de gaz ;
- Les vendeurs de nourriture doivent en plus, remettre une copie de leur autorisation de l'AFSCA. Ces documents sont à remettre auprès d'Arnaud Malou Rue du Chêne 71, 7080 Noirchain (Frameries) ou via email malouarnaud@hotmail.com.

! Sans ces documents, la réservation ne sera pas prise en compte !

DEMANDES SPÉCIFIQUES

Les réservations pour un emplacement de 6 mètres **sont valables pour une installation sans voiture, ni remorque !!!** Pour pouvoir bénéficier, dans la mesure du possible et en fonction des places encore disponibles, d'un emplacement plus large pour laisser sa voiture/camionnette/...

SPECIFIEZ-LE DANS LA SECTION « REMARQUE(S) » LORS DE LA RESERVATION.

Le prix d'un emplacement de ce type est de **15 € !**

Le P.A.C. Eugies ne fournit **aucun matériel d'installation** (rallonge, tonnelle...), ni d'électricité, ni eau. A vous de prendre vos dispositions !

LE 15 AOÛT : QUE FAIRE ?



Le stationnement des véhicules n'est plus autorisé dans les rues de la brocante **dès minuit**. Prenez vos dispositions ! En cas de stationnement illicite, le véhicule sera enlevé par la police à vos frais.



Les exposants (riverains comme extérieurs) ne peuvent pas s'installer avant 04h30. Afin d'éviter tout malentendu, il est obligatoire de passer par l'accueil avant toute installation. (Situé au rond-point de la Rue W. Churchill).



Tout le long du parcours, **des « placeurs » vous aident dans l'installation** et le respect de ce règlement. **Ils sont tous bénévoles ! Merci de les respecter, d'être poli et courtois avec eux !** Ils ne sont pas responsables de l'état des trottoirs, du placement des WC ou de la disposition de votre emplacement !

Seuls les membres du PAC désignés comme « responsables de l'organisation » et uniquement eux peuvent modifier un emplacement. Un riverain ou un exposant ne peut en aucune circonstance s'abroger le droit de modifier ou changer son emplacement.

Les exposants s'engagent à respecter l'intégrité de leur(s) emplacement(s) ainsi que le trottoir, la façade, ou tout autre objet appartenant au riverain. En outre, il est strictement interdit d'obstruer la porte d'entrée des habitations. Toutes les dégradations, commises par un exposant, seront à sa charge et soumises à un procès-verbal.

Pour laisser passer d'éventuels véhicules de secours, **chaque exposant doit laisser impérativement 4m entre lui et la personne en face**. Si ceux-ci ne savent pas passer, votre responsabilité sera engagée ! (Attention à l'installation des tonnelles ! ! !)

Les emplacements inoccupés seront redistribués dès 07h30 !!! **Un riverain, comme un brocanteur, se doit donc de les occuper avant cette heure**. Tous les exposants doivent avoir quitté leur(s) emplacement(s) pour 19h au plus tard. Excepté en cas de mauvais temps et après l'accord des organisateurs, aucun départ ne peut s'effectuer avant 17h30.

Le P.A.C. Eugies se réserve le droit d'exclure un exposant qui aurait un comportement agressif ou irrespectueux envers un de ses membres, un riverain ou tout autre individu et ce sans remboursement.

Toutes les personnes n'ayant pas payé à la réservation leurs emplacements, ne seront pas autorisées à s'installer.

Si vous ne vous présentez pas le jour de la brocante, si vous quittez votre emplacement de votre plein gré ou en cas de mauvais temps, aucun remboursement ne sera effectué !

La vente d'objets "contrefaits" ainsi que la vente d'alcool est strictement interdite ! En cas de fraude la police dressera un procès-verbal.

Un emplacement loué pour la vente de nourriture ne peut en aucun cas faire office de buvette ! Celles-ci font l'objet d'une réglementation spécifique ainsi que d'autorisations particulières.

Toutes les buvettes sauvages sont strictement interdites. En cas de fraude, la police, l'ONSS et les accises dresseront un procès-verbal. De plus, en cas de problèmes, votre responsabilité sera engagée.

La vente de nourriture, sans autorisation de l'AFSCA sera strictement interdite. En cas de fraude, les contrôleurs dresseront un procès-verbal.

La vente/présence d'alcools liqueurs, apéritif, etc. est strictement interdite (Hors dégustation) et sera constatée, en cas de fraude, par la police qui, le cas échéant, dressera un procès-verbal. En cas de problèmes suite à la consommation d'alcool, votre responsabilité sera engagée.

L'utilisation de barbecues sera interdite dans les rues, à l'exception des buvettes qui recevront une réglementation précise.

Le PAC Eugies ne diffuse aucune musique. Toute musique diffusée engage la responsabilité de celui qui la diffuse. En outre, il/elle doit être en ordre avec la SABAM.

Il est strictement interdit d'obstruer ou d'empêcher l'accès aux bornes incendies présentes sur le parcours.

L'exposant doit reprendre ses déchets en fin de journée !

Des WC publics vous seront accessibles ainsi qu'aux visiteurs durant toute la journée.

En cas de besoins

Un poste de secours « **Croix-rouge** » est à votre disposition au cœur de la brocante au **Parc des rues de la Forêt et Culot (Suivre les flèches)**.

Merci de bien vouloir laisser votre numéro de téléphone sur le pare-brise de votre véhicule.

Pour tout problème, vous pouvez contacter :

Arnaud Malou 0479/46.84.53

Jérôme Caudron 0479/89.62.06

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La protection des données à caractère personnel est essentielle pour le P.A.C. Eugies. Nous traitons ces données conformément à la loi et en toute transparence.

Finalité de la collecte de données

Les données sont reprises dans notre base de données pour fournir des informations à nos membres relatives aux activités et événements du P.A.C. Eugies mais aussi pour répondre aux demandes formulées par des non-membres auprès de notre association. Ces données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, dans le respect strict de la loi.

Conditions de partage des données

Nous ne transmettons jamais les données personnelles à des tiers commerciaux. En aucun cas, ces données ne sont cédées ou partagées avec des tiers sans accord préalable des personnes concernées, en dehors des instances intervenant aussi dans le traitement des données.

Sécurité des données

Nous mettons en œuvre les mesures de sécurité appropriées et nécessaires d'un point de vue administratif, technique et physique, de façon à protéger les données à caractère personnel de la destruction, la perte, l'altération, l'accès, la divulgation ou l'usage accidentels, illicites ou non-autorisés, de celles-ci.

Droit d'accès, de rectification et de suppression

Chacun a le droit d'accéder à ses données personnelles, à les rectifier ou à les supprimer de nos bases de données.

Mise à jour

Notre politique de confidentialité est adaptée aux évolutions du droit applicable.

Cette Charte pourra être modifiée si nécessaire par le P.A.C. Eugies. Chacun est invité à la consulter régulièrement sur www.pac-eugies.be/privacy-policy/.

Contact

Arnaud Malou – Président du P.A.C. Eugies

Christophe Messin – Chargé communication

vieprivee@pac-eugies.be